



Quel agenda du mouvement des droits des femmes pour la deuxième décennie du 21^{ème} siècle

Le projet de régionalisation : une opportunité pour les femmes ?

Table ronde

Le 6 novembre 2009 était lancé le vaste chantier de la régionalisation avancée dont les résultats ont constitué une des entrées de la révision de la constitution annoncée par le Discours Royal du 9 mars 2011.

Dans le cadre d'approfondissement de la démarche participative et d'amélioration du système de gouvernance, le Maroc est ainsi appelé à entreprendre une revue des mécanismes de gouvernance locale et régionale et de leurs interrelations. Le projet de régionalisation devant déboucher sur une plus grande autonomie des entités territoriales dans le cadre de schémas de développement régionaux et se traduire par, notamment, le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration et une plus grande responsabilisation des acteurs locaux.

Cette réforme *«est sensée reposer sur des institutions représentatives constituées de deux piliers principaux, à savoir, des régions à part entière et des conseils démocratiques, conciliant le principe de solidarité, l'harmonisation et l'équilibre, et une large déconcentration administrative»*.

Une nouvelle conception de l'Etat reposant sur de nouveaux équilibres institutionnels et territoriaux ; un rapport État - territoire prenant en considération les exigences d'un développement global du pays. Le projet est donc sensé imprimer une forte impulsion sur le plan territorial, en particulier en ce qui concerne :

- la réorganisation de l'administration locale et la nécessité de lui conférer plus de cohérence et d'efficacité,
- le renforcement de l'encadrement de proximité.

Le projet de la régionalisation ne se réduit pas en ce sens à une simple redistribution des compétences entre le centre et les régions. Il est appelé à donner naissance à des régions à part entière dirigées par des élites qualifiées et aptes à gérer au mieux les affaires de leurs régions respectives.

Le projet est sensé tenir compte des impératifs de la bonne gouvernance territoriale, des spécificités et des potentialités propres à chacune des régions, ainsi que des besoins de leurs populations respectives en matière de développement. Il permettra de préserver le multiculturalisme qui caractérise le Maroc et d'œuvrer pour l'éradication des inégalités régionales.

Avec la région le citoyen et la citoyenne doivent ainsi être reconnus aussi bien en tant qu'individus qu'en tant qu'acteurs pour leur avenir avec le concours de représentants proches. Cette proximité constitue la voie pour mettre en œuvre une gestion participative et responsable de la vie locale.

Le projet de régionalisation offre en conséquence de grandes opportunités à saisir par les femmes :

- Une opportunité pour y apporter leur contribution en tant que composante des élites locales ;
- Une opportunité pour y contribuer en tant qu'actrices à tous les niveaux du développement local ;

- Une opportunité pour bénéficier de l'impact de la régionalisation en terme d'amélioration des conditions de vie.

Les interrogations sous jacentes sont à cet égard :

- Le modèle adopté répond-il à ces exigences?
- Comment le projet permet-il l'implication des citoyens et citoyennes dans la gestion des affaires locales et la résolution des problèmes liés au développement économique du pays ?
- Quelle est la place de l'égalité de genre dans le projet de régionalisation?

La réussite du projet est en ce sens fortement liée à l'émergence d'élites locales Femmes /Hommes, animées d'une vision prospective et aptes à assurer, dans les meilleures conditions, une gestion locale répondant aux normes de rigueur, d'efficacité et d'ouverture ; ce qui permettra d'atteindre les résultats escomptés en terme de développement équitable et durable.

La réussite du projet de régionalisation est par ailleurs également liée à l'intégration du potentiel que représentent les femmes au niveau des régions. Ce potentiel féminin offre en effet de grandes opportunités pour la réalisation du projet de régionalisation sur des bases solides et endogènes.

Partant de là, Jossour FFM entend initier le débat et analyser dans quelle mesure le projet de régionalisation prend en considération ces éléments et adopte l'approche genre en tant que composante dans toutes les phases de son déploiement.

Il s'agira donc de répondre, entre autres, aux questions suivantes :

- Quelles sont les mesures introduites par le projet pour garantir la représentativité des femmes dans les institutions prévues, notamment régionales et locales ?
- Comment l'approche genre dans ses aspects transversaux et spécifiques est-t-elle intégrée dans les schémas de développement régionaux et locaux, et au niveau de tous les secteurs, en tenant compte des intérêts stratégiques de toutes les catégories de la population et en particulier des femmes ?
- Quels sont les mécanismes et mesures correctives prévus pour redresser les inégalités existantes et faire face aux besoins spécifiques de toutes les catégories de la population et en particulier des femmes ?
- Quelle sera la place des femmes dans le tissu économique et social, local et régional, ou comment mieux valoriser leur apport et contribution économiques et sociales et les hisser à un niveau plus décisionnel de la productivité et du rendement, au delà de celui de cible directe de toutes les activités génératrices de revenus -AGR?
- Quelle est en ce sens, la place des projets économiques portés par les femmes, comment les inscrire dans un processus évolutif et en faire de véritables entités économiques plus productives (de micro projets et AGR vers des TPE et PME), et quelles mesures incitatives y seront consacrées?
- Comment le mouvement féministe et des droits des femmes s'adaptera-t-il aux nouvelles exigences générées par le schéma de fonctionnement de la société qui découlera de ce projet de régionalisation ?

La table ronde se divisera en deux axes :

AXE I : Le modèle de régionalisation avancé

AXE II : Les femmes actrices et bénéficiaires du projet de régionalisation avancée